

Municipalité de Lac-Beauport



Règlement numéro 768-01

Règlement modifiant le Règlement no 768
concernant l'imposition de taxes, cotisations
licences et autres redevances ou tarifs municipaux
pour l'année financière 2026

CERTIFICAT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 4 mai 2026

Présentation et adoption du règlement :

Règlement en vigueur :

SOMMAIRE

Le présent règlement a pour but de modifier certaines dispositions du Règlement no 768 concernant l'imposition de taxes, cotisations licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2026.

Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier certaines dispositions à l'occupation continue du territoire public.

La portée du règlement

Le règlement vise l'ensemble des contribuables de la municipalité de Lac-Beauport.

Le coût

Non applicable.

Le mode de financement

Non applicable.

Les modes de paiement et de remboursement

Non applicable.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

RÈGLEMENT NUMÉRO 768-01

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 768 CONCERNANT LES TAXES,
COTISATIONS, LICENCES ET AUTRES
REDEVANCES OU TARIFS MUNICIPAUX
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

Article 1 **Objet du règlement**

Le présent règlement a pour but de modifier certaines dispositions du Règlement no 768 concernant l'imposition de taxes, cotisations licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2026.

Article 2 **Abrogation de l'article 4.7.2 relatif à l'occupation continue du domaine public**

L'alinéa 5 de l'article 4.7.2 du Règlement no 768 est modifié comme suit :

« Superficie occupée sur le domaine public X Valeur/m² du terrain adjacent X 0% »

Article 3 **Autorisation au Service des finances et de l'administration pour la perception de taxes**

Le Service des finances et de l'administration de la Municipalité est autorisé à procéder à l'ajustement des taxes pour l'année financière 2026.

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lac-Beauport, le _____ et entré en vigueur le _____ suite à l'affichage de l'avis de promulgation.

Lucie LaRoche
Mairesse

Richard Labrecque
Greffier-trésorier

